

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-124-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

RAPPORT ANNUEL 2021


**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION

Chiffres clés

Présentation générale

Faits marquants

1 La collectivité, ses compétences p. 4

Le territoire, compétence, organisation et mode de gestion des déchets

2 Les faits marquants de l'année p. 6

Projets, événements, travaux sur les équipements

3 La prévention et la communication p. 8

Réduction des déchets, actions et sensibilisation pour la prévention des déchets, actions de communication

4 La collecte des déchets p. 10

Organisation, flux collectés, description des collectes, tonnages

5 La valorisation et le traitement des déchets p. 14

Valorisation matière, organique et énergétique, filières de traitement

6 Les coûts et le financement p. 16

Financement du service, budget annuel, présentation des coûts

7 Les perspectives 2021 p. 19

Nouveaux projets, évolution du service, planification

PRÉAMBULE

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

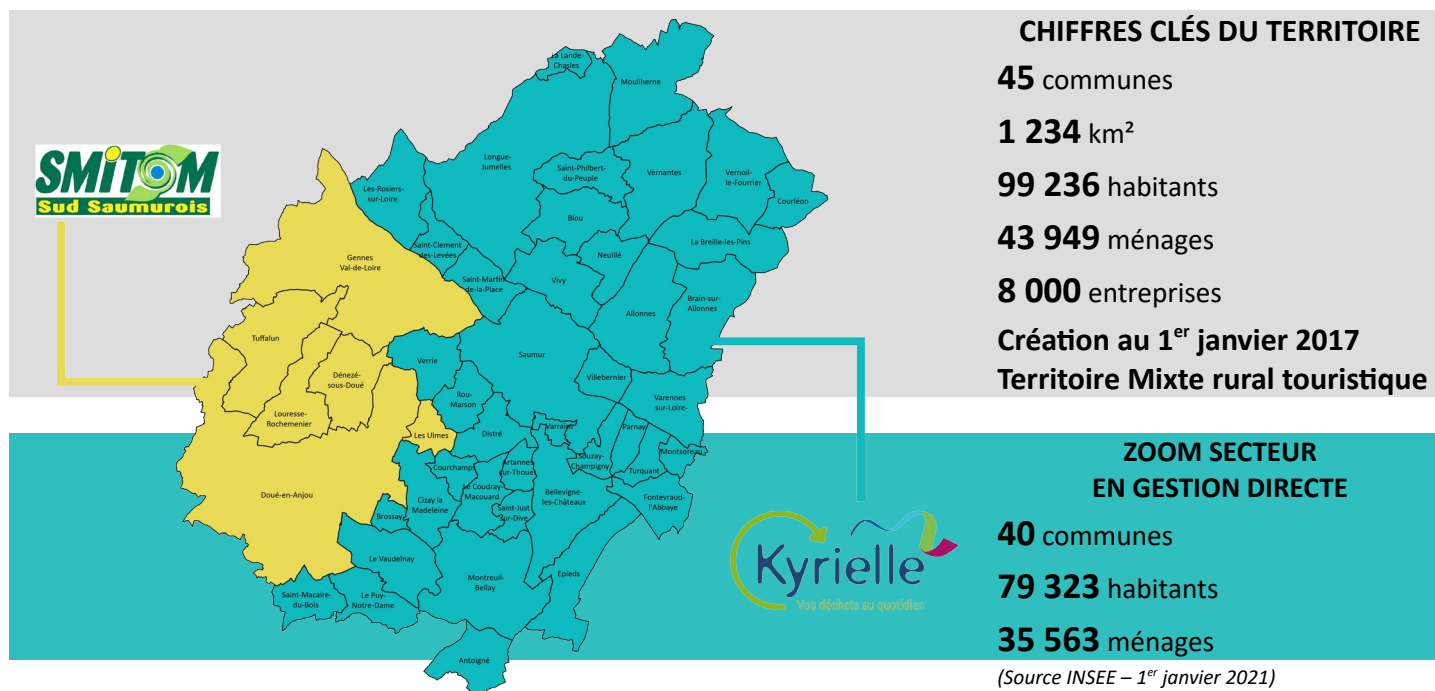
Ce rapport annuel est présenté en Conseil Communautaire. Il dresse un bilan de l'année 2021 en développant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.saumurvaldeloire.fr .

La collectivité, ses compétences

Date de réception préfecture : 23/11/2022

Le territoire



Organisation de la compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Cela regroupe les missions suivantes :

- Politique de prévention des déchets et communication
- Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- Gestion des déchèteries
- Traitement et valorisation des déchets

A sa création en 2017, la communauté d'agglomération a délégué la gestion du service Déchets sur 22 communes par adhésion à 4 syndicats historiquement compétents sur le territoire.

- SMITOM Sud Saumurois
- SMICTOM Vallée de l'Authion
- SMIPE Val Touraine Anjou
- SICTOD Nord Est Anjou

Afin d'assurer une cohérence territoriale, la communauté d'agglomération a souhaité reprendre l'exercice direct de la compétence Déchets et mettre fin à la délégation aux syndicats. Ce projet est mené en 2 phases successives :

- Au 1^{er} janvier 2020 : reprise des secteurs des syndicats SMICTOM Vallée de l'Aauthion, SMIPE Val Touraine Anjou et SICTOD Nord Est Anjou
- Au 1^{er} janvier 2022 : reprise du secteur du syndicat SMITOM Sud Saumurois

Une harmonisation des services et du mode de financement est réalisée en parallèle.

La compétence Traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilées est transférée au **SIVERT de l'Est Anjou**. Cela intègre en 2021, la valorisation énergétique des ordures ménagères, du tout-venant de déchèterie et des refus de tri. Fin 2021, la compétence traitement du SIVERT s'étend au tri des recyclables secs, avec la mise en service du centre de tri Trivalor.

Secteur en gestion directe

016 30 01 376 99 21 11 30 00
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Kyrielle est la marque du service public de gestion des déchets de la communauté d'agglomération. Cette marque a été créée en 2019 pour favoriser l'identification du service par les habitants de l'ensemble du territoire. Elle permet aussi une transition pour remplacer les différents noms du service sur le territoire (syndicats, SPL...) en partant sur une identité nouvelle et différente.



La gestion de **Kyrielle** fait l'objet d'un Contrat de quasi-régie avec la **SPL Saumur Agglopropreté** (société publique locale) qui est chargée d'exploiter l'ensemble du service sur ce secteur.


Une Société Publique Locale est une société anonyme dont l'actionnariat est 100% public. Ses actionnaires peuvent lui confier des missions sans mise en concurrence. La collectivité conserve donc entièrement la maîtrise du service et des objectifs poursuivis (qualité du service public, optimisation des prestations, limitation des coûts...). Par ailleurs, le statut de société anonyme permet une certaine réactivité et souplesse dans son fonctionnement.



Le capital de la SPL Saumur Agglopropreté, créée en 2013, est composé de la Communauté d'Agglomération (à 80%) et de la Ville de Saumur (à 20%). Cette société a pour objet social de réaliser des opérations liées à la propreté des espaces publics et notamment la collecte et le traitement des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics communaux ou intercommunaux.

Le **Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets** (CQR – 2020-2024) définit l'ensemble des missions assurées par la SPL Saumur Agglopropreté sur le secteur en gestion directe :

- Collecte des déchets résiduels et collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- Tri des déchets recyclables (jusqu'à la mise en service du centre de tri Trivalor)
- Gestion des 6 déchèteries de la Communauté d'Agglomération
- Gestion des équipements de transfert
- Gestion des plates-formes déchets verts, inertes et verre
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Relation aux usagers, communication (jusqu'à 2021) et prévention

 Le présent rapport d'activité ne porte que sur le secteur en gestion directe. Les éléments concernant le reste du territoire sont présentés dans le rapport annuel 2021 produit par le syndicat ayant délégation de la compétence. Le territoire ayant évolué en 2020, l'ensemble des données antérieures à cette date concernent uniquement le sud du territoire. Cela doit être pris en compte pour l'analyse de leur évolution. Il conviendra de comparer plutôt les ratios que les tonnages.

Harmonisation du service de collecte sur le territoire

Au 1^{er} semestre 2021, Kyrielle a poursuivi l'harmonisation des collectes avec la mise en place d'une collecte hebdomadaire alternée en porte à porte des Ordures ménagères et des Emballages sur les zones de Saumur et Saumur Sud. Ainsi la conteneurisation et la fréquence de collecte de ces deux flux sont unifiées sur l'ensemble du territoire. Des adaptations de ce service ont toutefois été prévues pour répondre à des contraintes liées au secteur ou au type d'usager. Ainsi les nouvelles modalités de collecte se sont adaptées à l'évolution de la production des déchets. Elles permettent de trier plus facilement les emballages tout en maîtrisant les coûts.



Extension des consignes de tri des emballages plastiques



Afin de simplifier le tri des emballages en plastique, la communauté d'agglomération a étendu les consignes pour permettre aux habitants de mettre l'ensemble des emballages dans le bac de tri : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc. A l'échelle nationale, cela permet de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors.

Cette extension des consignes a été généralisée sur l'ensemble du territoire avec l'harmonisation du service de collecte au 1^{er} semestre 2021. L'ensemble des usagers (hors secteurs particuliers) disposent maintenant d'une collecte des emballages en porte à porte avec un bac pour faciliter le geste de tri.

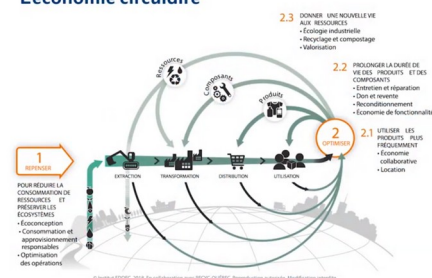
Économie circulaire et prévention des Déchets

Le Programme local de prévention des déchets 2021-2027 et le Plan d'action territorial Économie Circulaire 2021-2025 ont été adoptés en 2021. Ces deux documents de planification sont réalisés de manière conjointe, le Programme de prévention étant un volet de l'économie circulaire.

Ces programmes s'inscrivent dans une politique plus globale à l'échelle locale et régionale en cohérence notamment avec le Plan Climat Air Énergie Territorial porté par la communauté d'agglomération ou le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Au cours de l'année 2021, en cohérence avec la volonté d'agir en faveur de l'économie circulaire, Saumur Val de Loire a obtenu le premier palier du Label Économie Circulaire, mis en place par l'ADEME.

L'économie circulaire



Centre de tri Trivalor



Le nouveau centre de tri Trivalor, situé à Saint Barthelemy d'Anjou a accueilli ses premières tonnes à trier en octobre 2021. Cet équipement est un projet porté depuis 2014 par le SIVERT (syndicat de traitement auquel adhère Saumur Val de Loire) et Angers Loire Métropole. Actuellement en phase d'essai, il permettra de traiter environ 35 000 T/an de matériaux recyclables (produits par 610 000 habitants) à compter de 2022.

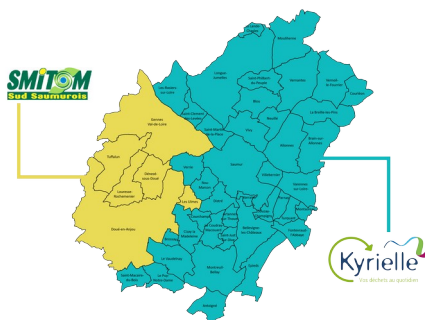
Principaux investissements

En 2021, des travaux ont été effectués sur les déchèteries (création d'une plate-forme réemploi à Longué, remplacement du pont-basculé à Bellevue...).

Par ailleurs, Saumur Val de Loire a poursuivi la mise en place et le remplacement des colonnes d'apport volontaire sur le nouveau territoire élargi. Ainsi, un budget de 173 000 € TTC a été consacré à la fourniture et l'installation de ces équipements.



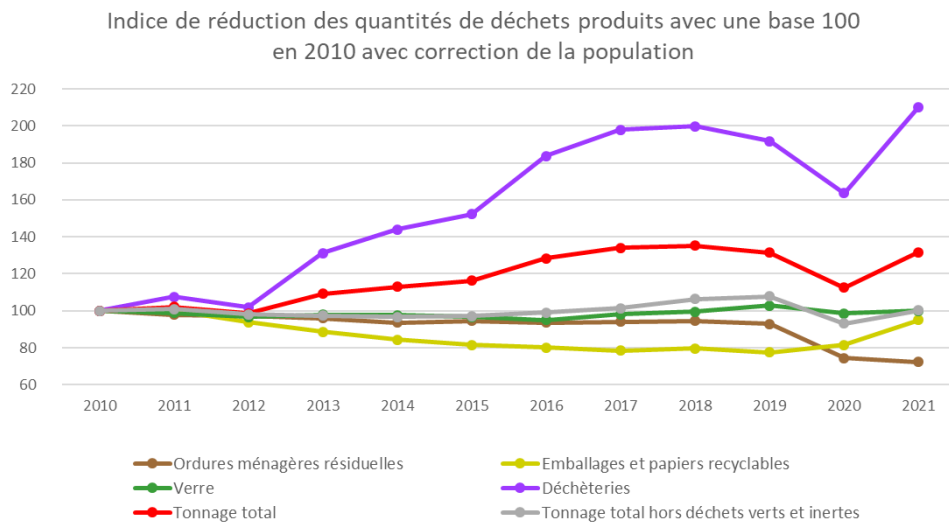
Reprise de la compétence Déchets



Au 1^{er} janvier 2022, Saumur Val de Loire reprendra l'exercice de la compétence Déchets sur le secteur délégué au SMITOM Sud Saumurois. Ainsi, l'ensemble de la collectivité sera concernée par le service Déchets Kyrielle. Le territoire évoluera de 25 %, passant ainsi de 80 000 habitants à 100 000 habitants.

En 2021, les services de la collectivité et de la SPL Saumur Agglopropreté ont donc organisé le retrait du syndicat et la mise en place du service sur les nouvelles communes.

Réduction des déchets sur le territoire



Objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020

L'indice de réduction de base 100 a été calculé avec l'ensemble des tonnages collectés sur le territoire de Kyrielle. Il a été corrigé pour prendre en compte l'augmentation de la population.

En 2021, on observe une augmentation générale des tonnages par rapport à 2020. Toutefois, l'année 2020 a été marquée par la crise COVID et un fort ralentissement de l'économie, ce qui a entraîné une diminution de la production de déchets. En 2021, la forte croissance explique le rattrapage général observé. Au global, on constate le même ratio qu'en 2019, avec des disparités selon les flux. Par ailleurs, la poursuite de l'harmonisation des services et de l'évolution des modalités de collecte a aussi impacté la production des déchets sur le territoire.

En conclusion, on peut noter que les années 2020 et 2021 sont très particulières (modification de périmètre, crise COVID, reprise économique, évolution des services) et qu'elles ne sont pas représentatives d'une production stabilisée des déchets sur le territoire.

Actions et sensibilisation pour la réduction des déchets

Le programme de prévention 2021-2027 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été approuvé par délibération du 1^{er} avril 2021. Il s'articule en 3 axes et 33 actions :

Axe 1 : Étudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets

- Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution
- Évaluer les actions mises en place en terme de réduction et de valorisation
- Évaluer les changements de comportements de la population

Axe 2 : Mobiliser le territoire

- Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire
- Accompagner spécifiquement les entreprises
- Encourager les collectivités à être exemplaires

Axe 3 : Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets

- Éviter la production de déchets
- Agir sur la réduction à la source en favorisant le lavage, la location, la consigne, les solutions d'achat durable
- Valoriser les biodéchets
- Favoriser le réemploi, la réparation, le don

Sont présentées ci-dessous les nouvelles actions ou les actions emblématiques qui ont été menées en 2021 auprès des différents publics.

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-124-DC-DE
Date de transmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Vers un territoire Zéro Déchets

Ensemble des acteurs engagés dans la démarche Zéro Déchets en 2021

- 17 écoles
- 8 associations
- 2 entreprises
- 97 commerces



Développement du compostage individuel et collectif

- 381 composteurs individuels distribués en 2021
- 18 nouveaux sites de compostage partagé
- 7 nouveaux sites de compostage en établissement



Animations scolaires sur la réduction des déchets

- 19 animations scolaires et visites proposées pour les primaires, collèges et lycées
- 370 animations en 2021
- Compostage, éco-consommation, réemploi, gaspillage...



Un toit pour ailes

- 50 % du montant d'achat d'un poulailler subventionné dans la limite de 75 €
- 42 subventions versées
- 3 028 € alloués en 2021



Zone de gratuité de Longué

- 1 zone de gratuité des matériaux du bâtiment
- 20 m² surface de l'abri en bois aménagé
- 50 tonnes d'objets détournés par an



Autres actions de prévention

- 12 ateliers de co-réparation
- 358 Kits plogging mis à disposition
- 10 100 gobelets loués
- 38 Restaurateurs « Gourmet Bag »
- 1 Fête de la Récup'
- Broyage des déchets verts en déchèterie ou à domicile



Sensibilisation et communication sur les déchets

La communication et la sensibilisation des publics sont des axes importants en matière de gestion des déchets, avec un message stratégique plus global de préservation de l'environnement, de développement durable et aujourd'hui, d'économie circulaire.

Le plan de communication 2021 s'organise autour de 3 grands objectifs mentionnés dans le contrat :

- Assurer un **service public de qualité** pour les différents usagers
- Contribuer à la **réduction de la production de déchets** ménagers et assimilés
- Augmenter la **valorisation matière**

Ensemble des outils développés

- Développement du widget d'information déchets et de l'application mobile KYRIELLE
- Communication auprès des communes et relais d'information
- Site WEB, réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- Lettre d'information aux usagers (nouvelles modalités de collecte)
- Édition de supports de communication, stickers, flocage, affiches
- Accueil relation aux usagers
- Information en porte à porte
- Visites de sites, animations, expositions



Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour tous secteurs
C1 pour Saumur centre
C2 pour Saumur hypercentre
34 272 bacs mis à disposition



Apport volontaire (125 colonnes)

Emballages et papiers recyclables

Emballages



Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour tous secteurs
C1 pour Saumur hypercentre
32 569 bacs ou sacs mis à disposition



Secteur hypercentre de Saumur et collectifs :
Apport volontaire (66 colonnes)



Papier
Apport volontaire tous secteurs (270 colonnes)



Cartons
Collecte en porte à porte (secteur Saumur) ou en apport volontaire (14 colonnes)

Verre



Apport volontaire (310 colonnes)

Autres flux

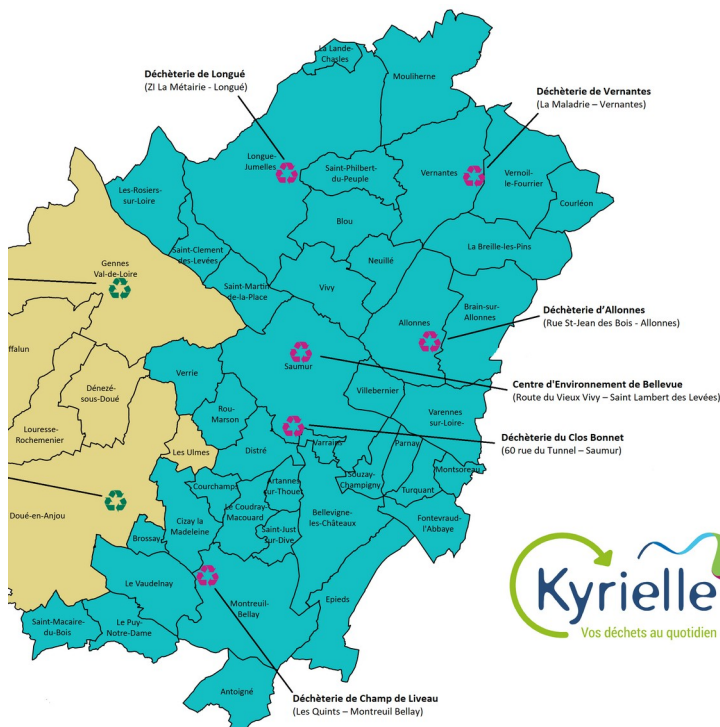


Collecte des sapins de Noël (1 dépôt par commune)



Apport des communes ou partenaires en déchèterie ou sur le centre de transfert

Déchèteries



Conditions d'accès selon les horaires d'ouverture
Accessibles librement aux habitants du territoire sans sectorisation
Accessibles aux communes et parfois, pour certaines, aux professionnels selon conditions et tarification en vigueur

Flux de déchets collectés (différents selon déchèterie) :
Tout-venant, Ferrailles, Déchets verts, Gravats, D3E, Cartons, Mobilier, Verre, Papier, Emballages, Grands films et bâches plastiques, Huiles alimentaires, Huiles de vidange, Bois, Batteries, Déchets dangereux, Piles, Pneus, Amiante, Réemploi, Autres petits flux

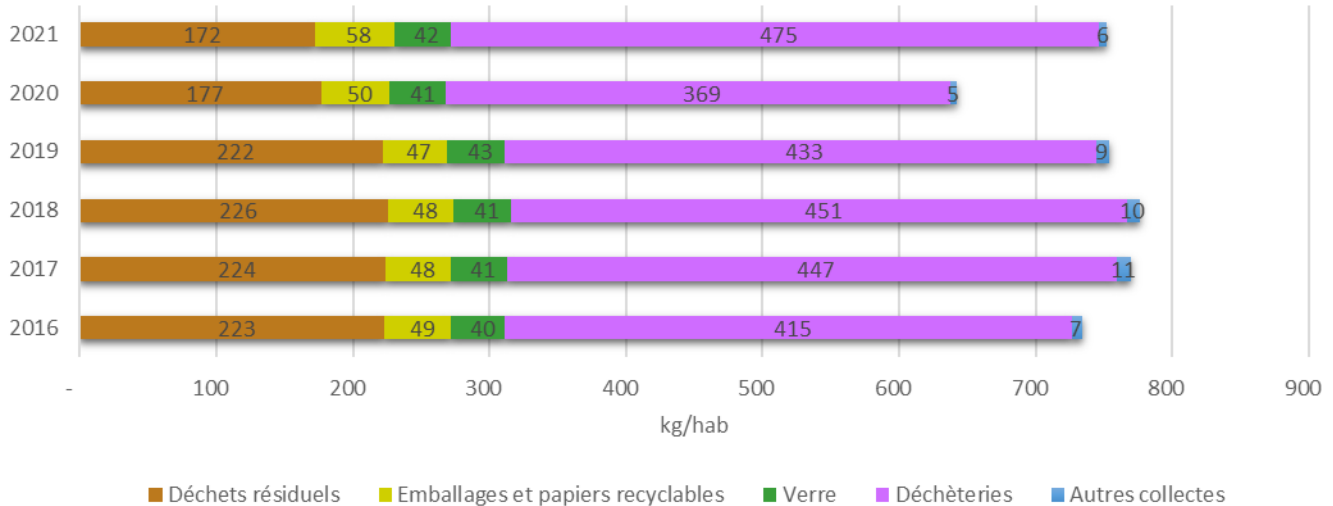
i L'ensemble du service de collecte est assuré en régie par la SPL Saumur Agglopropreté (collecte en porte à porte, collecte des points d'apport volontaire, exploitation des déchèteries...)

i En 2021, l'ensemble des modalités de collectes ont été harmonisées sur l'ensemble du secteur sud (fréquences de collecte, collecte en porte à porte des emballages et conteneurisation).

59 673 Tonnes collectées par le service public

C'est la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en 2021. Cela représente **752 kg/hab.**
En 2020, ce sont 51 071 Tonnes qui ont été collectées, soit 642 kg/hab.

Evolution de la production de déchets collectés par habitant



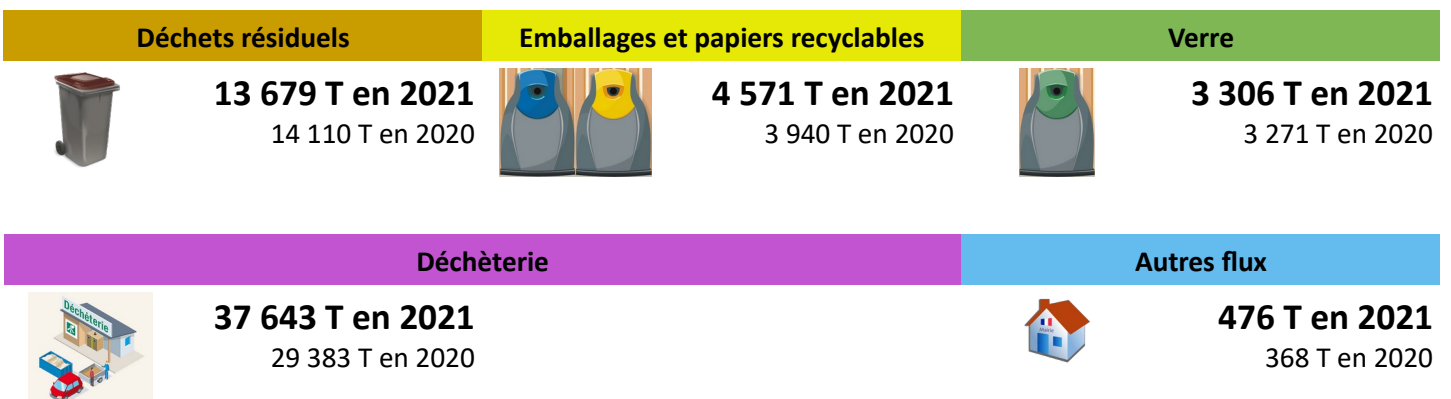
Comme indiqué précédemment, les années 2020 et 2021 sont à observer avec recul car elles ont été impactées par différents événements (modification de périmètre, crise COVID, reprise économique, évolution des services).

Toutefois, on observe à nouveau en 2021 une diminution de la production des **déchets résiduels**, malgré la reprise économique. Cela est dû à la mise en place des nouvelles modalités de collecte, et notamment à la baisse de fréquence, qui ont incité au tri et à la réduction des déchets sur le secteur sud du territoire.

On observe aussi une forte augmentation de la **collecte sélective des emballages et des papiers**. La mise en place de la collecte en porte à porte, de la conteneurisation et de l'extension des consignes de tri sur le secteur sud contribue à obtenir des ratios élevés. Le **verre** en revanche, évolue assez peu. On observe malgré tout un très bon taux de recyclage.

Enfin, le ratio de déchets collectés en **déchèterie** augmente fortement. Cela est dû à la très forte reprise d'activité des secteurs de l'aménagement et de la construction. On observe ainsi une augmentation de près de 50 % des tonnages de gravats collectés. Cela représente la moitié de la hausse des tonnages entre 2020 et 2021.

Au global, on retrouve le même ratio de production qu'en 2019, avec un transfert des Déchets résiduels vers les déchèteries et, dans une moindre mesure, vers les emballages.



37 643 Tonnes collectées en déchèteries

C'est la quantité de déchets collectés dans les 6 déchèteries en 2021. Cela représente **475 kg/hab.**

En 2020, ce sont 29 383 Tonnes qui ont été collectées, soit 369 kg/hab.

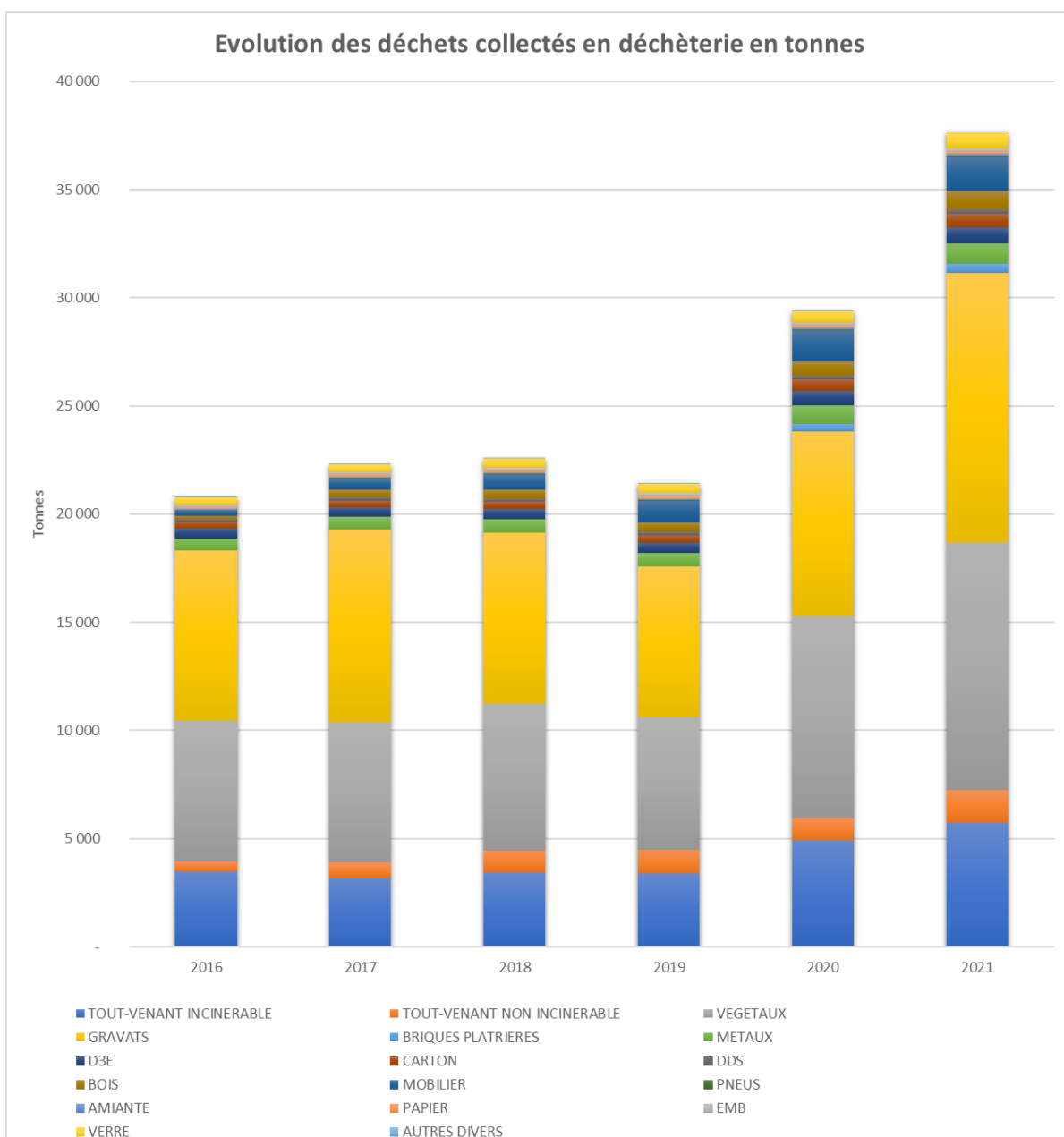
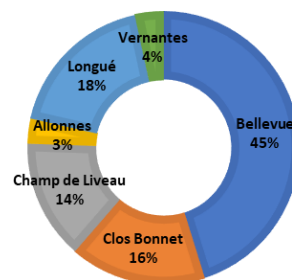
Représente **63 %** des déchets collectés par le service

22 Flux différents triés pour une valorisation maximale

87 % du tonnage réparti sur les 5 flux principaux

- 33 % et 12 481 T Gravats
- 30 % et 11 417 T Végétaux
- 15 % et 5 748 T Tout-venant incinérable
- 4 % et 1 497 T Tout-venant non incinérable
- 4 % et 1 591 T Mobilier

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE



i La gestion des déchets des déchèteries est un enjeu majeur pour le service. De nouvelles filières REP seront mises en place à moyen terme (Déchets du BTP, Articles de bricolage et jardinage, Jouets...) permettant la prise en charge technique et/ou financière des déchets concernés par les metteurs sur le marché.

Informations complémentaires sur la collecte

Accusé de réception en préfecture
043-200071676-20221117_2022_124-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Les véhicules

- 14 bennes ordures ménagères et 5 mini-bennes pour les collectes en porte à porte
287 772 km parcourus (-15 % /2020)
- 5 camions grue pour les collectes en apport volontaire
113 230 km parcourus (-13 % /2020)
- 5 camions ampli-roll pour la rotation des caissons de déchèterie
137 997 km parcourus (+10 % /2020)



La diminution des kilomètres parcourus pour les collectes s'explique par la réorganisation des collectes en porte à porte et en apport volontaire. En revanche l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie a entraîné l'augmentation des kilomètres des rotations.



Les agents

- 15 agents de déchèteries
- 31 agents de collecte

Impact Climat

L'impact sur le climat

- Véhicules de norme Euro 6
- Une benne et un camion ampli-roll roulant au Bio-GNV
- Formation à l'éco-conduite

Service rendu aux usagers non ménagers

Les usagers concernés sont les usagers qui ne sont pas des ménages (entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, associations, administrations, collectivités, établissements scolaires, établissements de santé...) et qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Les usagers non ménagers peuvent bénéficier de l'ensemble des collectes assurées dans le cadre du service public (collectes en porte à porte et en apport volontaire), sous réserve de respecter la limitation de volume de bac. Ils sont alors soumis au paiement de la redevance spéciale en fonction des flux collectés.



Bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte

- Nombre de contrats de redevance spéciale : 1 496
(+31 % par rapport à 2020)



Limites du service public

- Volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : 10 bacs de 750 L / (pour chaque flux collecté en porte à porte)



Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers

- Collecte des cartons des commerçants sur Saumur
- Collecte des déchets résiduels en C1 sur demande et en C2 pour les hôtels, restaurants et EPHAD



- Collecte une à deux fois par semaine pour les terrains de camping
- Collecte en point d'apport volontaire sur les aires de camping-car

La collecte et le traitement des déchets

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-124-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Valorisation et traitement des déchets

Déchets résiduels



Quai de transfert



Usine valorisation
énergétique

Valorisation à l'UVE de
Lasse (49) en électricité

13 679 T
172 kg/hab
(évolution -3 %)

Emballages et papiers recyclables



Quai de transfert



Centre de tri



Usine de recyclage

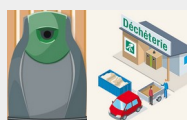
Centre de tri Paprec à
Seiches sur le Loir
et Trivalor à Saint
Barthélemy d'Anjou (49)

Recyclage des produits
selon les matériaux

4 381 T
55 kg/hab
(évolution +11 %)

+656 T de refus de tri
soit 19 %

Verre



Quai de transfert



Usine de recyclage

Recyclage

4 072 T
51 kg/hab
(évolution +5 %)

Déchèterie – Autres flux



Quai de transfert



**Différentes
filères selon
flux**

Valorisation énergétique,
matière, organique
Enfouissement

37 113 T
468 kg/hab
(évolution +28 %)

(Tonnages de déchets traités ou recyclés en unité de traitement ou recyclage - pour déchèterie, hors verre, emballages et papier)





































Focus sur le recyclage des emballages et du papier

| Type de matériaux | Repreneur | Tonnage recyclé | Recyclage |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------|---|
| Acier | Arcelor Mittal | 159 | Pièces métalliques diverses |
| Aluminium | Affimet Regeal | 17 | Pièces alu diverses |
| Plastique (bouteilles et flacons) | Valorplast / CITEO | 493 | Fibres textiles, objets plastiques |
| Plastique (films et sacs) | Valorplast / Paprec France | 21 | Films plastique |
| Carton, cartonnets | Revipac | 1601 | Emballages cartonnés |
| Briques alimentaires | Revipac | 78 | Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main... |
| Papier | Paprec France / Norske Skog | 1848 | Papier |
| Gros de magasin | Paprec France | 164 | Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main... |
| Verre | OI France | 4072 | Bouteilles de verre |

REFUS DE TRI

i Il s'agit des déchets non recyclables déposés par erreur avec la collecte sélective. Ces refus sont principalement composés d'emballages ou d'objets en plastique non recyclables et même parfois de couches ou de déchets organiques. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, triés, puis renvoyés en valorisation énergétique, comme les ordures ménagères résiduelles (soit un transport et un traitement supplémentaire). De plus ils dégradent les conditions de travail des agents de tri et peuvent même être dangereux pour le personnel et les équipements. On constate une augmentation des refus de tri en 2021, avec toutefois, un maintien du ratio.

PRINCIPAUX DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE – VALORISATION / TRAITEMENT / TONNAGE

| | | | | |
|--|--------------------------------|---|--|----------|
|  | Tout-venant incinérable |  | UVE (Lasse) (49) | 5 748 T |
|  | Tout-venant non incinérable |  | Véolia Bouyer-Leroux - La Séguinière (49) | 1 497 T |
|  | Déchets verts |  | Loire Compost Environnement - Cizay la Madeleine (49) | 11 417 T |
|  | Gravats |  | Réacti – Saumur / Justeau – Louresse (49) | 12 481 T |
|  | Briques plâtrières |  | Justeau – Louresse (49) | 439 T |
|  | Ferrailles |  | Passenaud - Chacé - (49) | 911 T |
|  | D3E |  | Envie 49 à Angers (49) – Eco-Systèmes | 754 T |
|  | Cartons |  | Passenaud - Chacé - (49) | 625 T |
|  | Mobilier |  | Brangeon Environnement (49) – Eco-mobilier | 1 591 T |
|  | Verre |  | OI France | 760 T |
|  | Papier |  | Paprec (49) – Usines de recyclage | 125 T |
|  | Emballages |  | Centre de tri - Paprec Trivalor (49) – Usines de recyclage | 113 T |
|  | Huiles alimentaires et vidange |  | Astrhul (49) | 49 T |
|  | Bois |  | Dufeu (49) | 835 T |
|  | Déchets dangereux |  | Triadis Services (35) - EcoDDS | 149 T |
|  | Piles |  | Corepile | 8 T |
|  | Pneus |  | Aliapur – Mégapneus (49) | 48 T |
|  | Amiante |  | Brangeon Environnement (49) | 88 T |

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

• Taux de valorisation global (matière et organique) 43 %

Dont 23% de valorisation matière

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

• Taux de valorisation énergétique 53 %

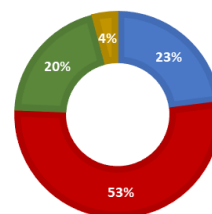
Performance énergétique des installations : 56,29 % (calcul selon la formule définie par l'arrêté du 7 décembre 2016) – 84,6 % (calcul intégrant l'impact COVID selon arrêté du 30 mars 2022)

• Réduction des déchets enfouis : +543 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2021.

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025. Cette forte augmentation s'explique par la création de 2 nouveaux flux (briques plâtrières et l'amiante) auparavant non collectés ou mis avec les inertes et l'augmentation du périmètre du service. Malgré tout le taux d'enfouissement est très faible (4%).

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS (HORS INERTES)

■ Recyclage ■ Valorisation énergétique ■ Compostage ■ Enfouissement



Les coûts et le financement

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 juin 1978
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Le compte administratif

Le compte administratif de la Communauté d'Agglomération présente les dépenses et les recettes réelles en section de fonctionnement (II-A2) et d'investissement (II-A3) pour le budget annexe des ordures ménagères (opérations rattachées incluses).

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|--------------|----------------|-----------|
| Dépenses | 11 455 005 € | Dépenses | 401 929 € |
| Recettes | 11 634 080 € | Recettes | 346 717 € |

Ces données sont celles de l'ensemble du budget, y compris le secteur en délégation auprès du syndicat pour lesquels la communauté d'agglomération perçoit les recettes (TEOM, redevance spéciale) et paie une cotisation. Sur cette présentation de budget, il n'est pas possible de séparer les différents secteurs.

Le financement du service public

Depuis 2020, un mode de financement unifié est mis en place sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

• Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, payé par le propriétaire du bien. Elle permet de financer l'ensemble du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

$$\text{TEOM} = \text{Valeur locative de la propriété foncière calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux} \times \text{Taux voté chaque année par le Conseil communautaire}$$

En 2021, la collectivité a fixé 10 taux différents en fonction de zones historiques. Conformément à la réglementation, ces taux seront lissés pour aboutir à un taux unique sur l'ensemble du territoire.

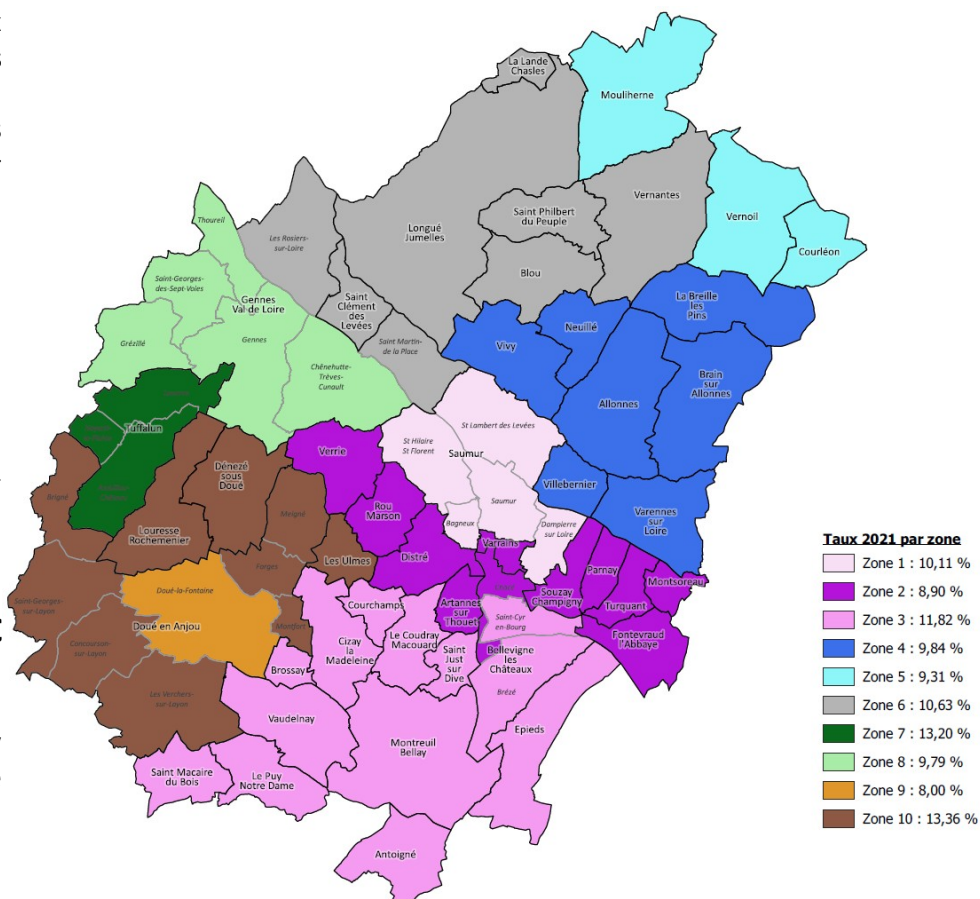
En 2021

Le taux moyen sur l'ensemble du territoire est de **10,15 %**.

Le montant de TEOM prélevé en 2021 est de **9 612 522 €**.

Le montant moyen de TEOM payé par les locaux d'habitation est de **144 €** (donnée 2020).

Il n'y a pas d'exonération de la TEOM, y compris pour les locaux qui ne produisent pas de déchets.



● **Redevance spéciale**

Accusé de réception en préfecture
049 590671877 - 003714-2022-124-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

La redevance spéciale correspond au paiement de la collecte en porte à porte et du traitement des déchets assimilés autres que ceux produits par les ménages. Il s'agit de l'ensemble des établissements publics et privés faisant appel au service de collecte de Kyrielle. Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du volume de bac des ordures ménagères et des emballages et de la fréquence de collecte. Les établissements payant la TEOM peuvent bénéficier d'un volume de bac gratuit ou, selon leur besoin, déduire le montant de la TEOM du paiement de la redevance spéciale.

| REDEVANCE SPÉCIALE – TARIFS 2021 | | |
|----------------------------------|---|----------------------|
| Flux | Tarif de base €/litre/an | |
| Ordures ménagères | Collecte tous les 15 jours → 0,391 € Collecte toutes les semaines → 0,782 € Collecte 2x par semaine → 1,564 € | + Part fixe : 34€/an |
| Emballages | Collecte tous les 15 jours → 0,195 € Collecte toutes les semaines → 0,391 € | |

Principales prestations rémunérées à des entreprises

De part le mode de gestion du service, la principale prestation rémunérée concerne le **Contrat de quasi régie**. Il comprend le paiement à la SPL Saumur Agglopropreté de la totalité du service rendu (collectes OM, collectes sélectives, gestion des déchèteries, relation usagers, sensibilisation...).

| Désignation | Nature du marché | Titulaire | Montant €TTC 2021 | Date de fin de marché |
|---|---------------------------------|--------------------------|---|--|
| Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets | Exploitation du service Déchets | SPL Saumur Agglopropreté | Forfait : 7 700 000 € TTC Avenant n°1 : 7 648 058 € TTC <i>Actualisation 2,7 %</i> Total versé : 7 854 211 € TTC | 31/12/2024 Reconductible une fois un an |

Coût du service

Données de la comptabilité analytique du service pour le secteur en gestion directe

Matrice ADEME ComptaCoûts 2021 en € HT

| 2021 € HT | Déchets résiduels | Verre | Emballages recyclables et papiers | Déchèteries | Autres flux | Cartons | TOTAL |
|-------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Charges de structure | 68 449 € | 4 753 € | 40 691 € | 64 153 € | 1 147 € | 1 646 € | 180 839 € |
| Communication | 25 279 € | 20 643 € | 64 360 € | 45 478 € | | | 155 759 € |
| Prévention | 107 896 € | 23 181 € | 27 544 € | 154 607 € | | | 313 228 € |
| Pré-collecte | 210 198 € | 36 408 € | 179 151 € | | | 5 992 € | 431 749 € |
| Collecte | 1 846 743 € | 141 358 € | 1 013 150 € | 896 682 € | | 74 140 € | 3 972 073 € |
| Transfert/Transport | 254 330 € | 40 481 € | 226 396 € | 1 055 971 € | 7 213 € | | 1 584 391 € |
| Traitement | 1 057 558 € | | 620 545 € | 1 151 268 € | 54 512 € | 3 475 € | 2 887 358 € |
| TOTAL Charges | 3 570 453 € | 266 824 € | 2 171 836 € | 3 368 160 € | 62 872 € | 85 253 € | 9 525 398 € |
| TVA acquittée | 275 396 € | 16 634 € | 149 326 € | 238 155 € | 4 789 € | 5 356 € | 689 656 € |
| Vente de matériaux | | 56 631 € | 413 105 € | 226 583 € | | 19 413 € | 715 732 € |
| Prestations à des tiers | | | | | | | |
| Autres produits | 10 074 € | 778 € | 1 032 € | 10 548 € | 144 € | | 22 575 € |
| Soutiens des Eco-org. | 59 151 € | 33 928 € | 850 760 € | 244 050 € | | 23 838 € | 1 211 726 € |
| Subventions | 16 218 € | 1 389 € | 8 765 € | 21 587 € | 311 € | 331 € | 48 600 € |
| TOTAL Produits | 85 442 € | 92 725 € | 1 273 661 € | 502 768 € | 455 € | 43 582 € | 1 998 633 € |
| Coût aidé HT | 3 485 010 € | 174 100 € | 898 175 € | 2 865 393 € | 62 417 € | 41 670 € | 7 526 765 € |
| Coût aidé TTC | 3 760 407 € | 190 733 € | 1 047 501 € | 3 103 547 € | 67 206 € | 47 026 € | 8 216 421 € |
| Coût aidé HT / hab | 43,93 | 2,19 | 11,32 | 36,12 | 0,79 | 0,53 | 94,88 |
| Coût aidé TTC / hab | 47,41 | 2,40 | 13,21 | 39,13 | 0,85 | 0,59 | 103,59 |
| Coût aidé HT / tonne | 258,11 | 52,66 | 204,74 | 113,88 | 101,66 | 227,71 | 159,62 |
| Coût aidé TTC / tonne | 278,51 | 57,69 | 238,77 | 123,35 | 109,46 | 256,97 | 174,25 |

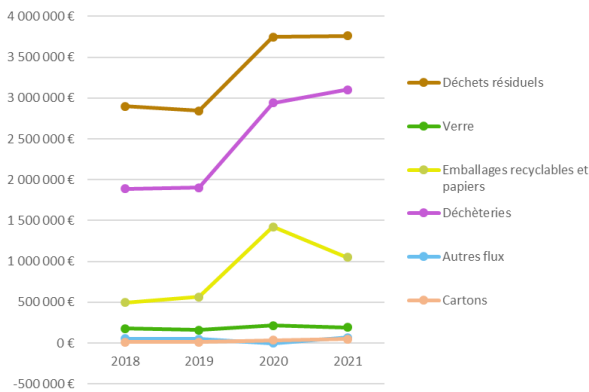
103,59 € TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2021.

-1,4 % par rapport à 2020

Coût national médian : 105,57 €TTC/hab (Base SINOE ADEME 2021 – Mixte à dominante rurale)

Evolution du coût aidé par flux en € TTC



Le coût total du service est de 8 216 421 € TTC. Il est en diminution de 1,7 % par rapport à 2020 (8 356 212 €). L'évolution est différente selon les flux :

Les coûts des Déchets résiduels sont stables malgré les différents événements qui viennent impacter ce flux (modification de la fréquence de collecte, baisse des tonnages, hausse de la TGAP).

Le coût de gestion des déchèteries augmente à cause de l'évolution des tonnages. Cette augmentation est limitée par la démarche d'optimisation qui a été réalisée.

Le coût des emballages et papier baisse grâce à la forte hausse des recettes de matériaux et malgré la généralisation de la collecte en porte à porte conteneurisée.

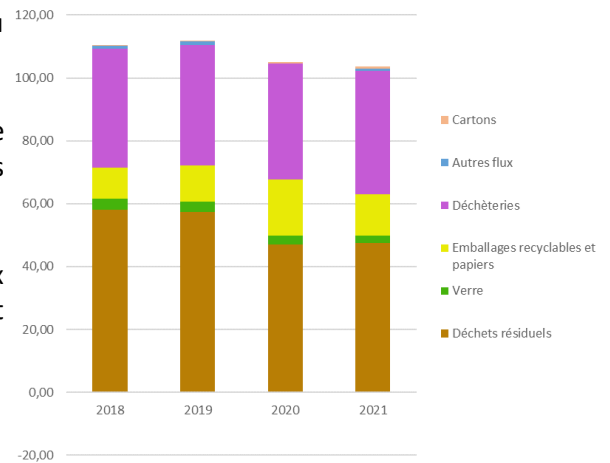
Les autres flux sont relativement stables.

Le flux Déchets résiduels représente 46 % du coût aidé à l'habitant. Il s'agit du flux le plus coûteux car les tonnages restent élevés au regard des flux de collecte sélective.

Le flux Déchèterie représente 38 % du coût aidé à l'habitant. C'est le deuxième poste de dépenses du service, rattrapant le flux Déchets résiduels.

Malgré un coût à la tonne assez élevé, la proportion du coût du flux des Recyclables reste faible au regard des flux Déchets résiduels et Déchèterie.

Evolution du coût aidé par flux et par habitant en € TTC



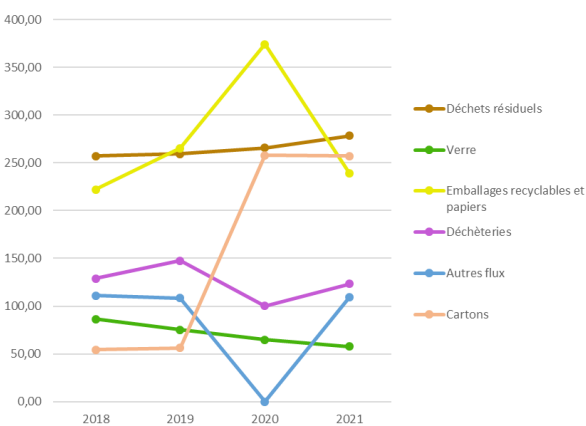
On observe une forte baisse du coût aidé à la tonne pour les Recyclables. En 2021, les cours des matériaux ont augmenté et ont généré des recettes supplémentaires (+300 000 €). Cela a permis de ne pas être impacté par les modifications de collecte des emballages.

Le coût à la tonne des déchets résiduels est en légère augmentation malgré la diminution des fréquences.

Le flux Carton a fortement augmenté en 2020 et 2021 avec la mise en place de la collecte en apport volontaire.

Hormis le flux Autres flux qui est un flux minoritaire, ce sont les flux Déchèteries et Verre qui sont les moins coûteux car ils présentent des coûts de collecte et de traitement les plus faibles. Pour les déchèteries, on observe aussi une augmentation du coût à la tonne.

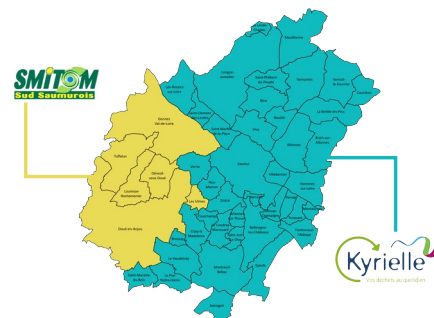
Evolution du coût aidé à la tonne par flux en € TTC



Reprise de la compétence Déchets

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du territoire de Saumur val de Loire sera géré par Kyrielle, le service Déchets de la collectivité. Les services organiseront donc le retrait technique, administratif et financier du SMITOM Sud Saumurois.

A terme, l'ensemble des usagers du territoire bénéficieront des mêmes services et auront accès à l'ensemble des déchèteries. Le nouveau secteur étant déjà en cohérence avec les modalités mises en place sur le territoire, il n'y aura pas de modification majeure des collectes.



Réaménagement du site de Bellevue



Un projet de réaménagement du site de Bellevue sera mené en 2022 pour répondre à plusieurs problématiques, notamment pour répondre à l'augmentation des tonnages de déchets du nouveau périmètre, pour améliorer la sécurité et le fonctionnement du site et pour installer une base d'exploitation des collectes du nord du territoire.

Le programme des travaux, estimés à 1 646 k€ HT, est constitué de la construction d'un local d'exploitation, d'une zone de stationnement des véhicules de collecte, de la création d'une aire de lavage et de restructuration des zones de transfert et des voiries.

Maîtrise des coûts

A l'échelle nationale, le secteur public des déchets doit faire face à une inflation importante (hausse de la TGAP, des coûts de traitement et de tri, des coûts de carburants...). Avec un service et un mode de financement harmonisé, un des enjeux prioritaires du service est la maîtrise des coûts. En effet, sur le territoire de Saumur Val de Loire, le taux moyen de la TEOM n'a pas évolué depuis 2017 (date de création de l'agglomération). Le coût du service a pu être contenu grâce à une réorganisation et une optimisation des services. Toutefois, il sera nécessaire de poursuivre cette démarche en lien avec l'exploitant du service pour faire face aux nouvelles augmentations structurelles.



Qualité des flux collectés



Avec la conteneurisation de la collecte des emballages et l'extension des consignes de tri, on constate une dégradation continue du flux. C'est un enjeu important car les refus sont un coût pour le service et un problème pour le fonctionnement des centres de tri. Un autre enjeu de maîtrise des coûts est lié à la présence de papier dans le bac Emballages. En effet, le papier déposé dans les colonnes d'apport volontaire a un coût résiduel bien moins élevé.

Il faut donc mener des actions pour informer et sensibiliser la population à un meilleur tri.

RAPPORT ANNUEL 2021

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-124-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Établi en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Des questions sur vos déchets !

www.saumur-aggloproprete.fr



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030
49408 SAUMUR cedex
Tél. 02.41.40.45.50
contact@agglo-saumur.fr

Allonnes
Antoigné
Artannes-sur-Thouet
Blou
Brain-sur-Allonnes
La Breille-les-Pins
Brossay
Bellevigne-les-Châteaux
Cizay-la-Madeleine
Le Coudray-Macouard
Courchamps
Courléon
Distré
Épieds
Fontevraud-l'Abbaye
La Lande-Chasles
Longué-Jumelles
Montreuil-Bellay
Montsoreau
Mouliherne
Neuillé
Parnay
Le Puy-Notre-Dame
Gennes - Les Rosiers-sur-Loire
Gennes - Saint-Martin-de-la-Place
Rou-Marson
Saint-Clément-des-Levées
Saint-Just-sur-Dive
Saint-Macaire-du-Bois
Saint-Philbert-du-Peuple
Saumur
Souzay-Champigny
Turquant
Varennes-sur-Loire
Varrains
Vaudelnay
Vernantes
Vernoil-le-Fourrier
Verrie
Villebernier
Vivy


SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION